



Règle 6



Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école.

Comportements attendus :

- 1- Je peux porter les chandails à l'effigie de l'école (polo, cardigan, chandail à capuchon) ou des chandails exempts de dessins ou de messages à caractère violent, raciste, obscène ou sexiste.
- 2- Je porte des vêtements qui ne sont pas troués, déchirés ou effilochés.
- 3- Je porte des vêtements qui couvrent le dos, le torse et l'abdomen.
- 4- Je porte mon costume (« t-shirt », pantalon court ou de sport, souliers de course) à tous mes cours d'éducation physique.
- 5- Je m'habille adéquatement selon la température extérieure. Lorsqu'il y a de la neige dans la cour, je porte des bottes.
- 6- Pour jouer dans la neige, je porte un pantalon de neige.
- 7- Lorsque je porte des bottes à l'extérieur, il est nécessaire de porter des souliers à l'intérieur de l'école.

Ainsi...

- * J'augmente mon sentiment d'appartenance à l'école.
- * Je suis confortable pour jouer à l'extérieur.
- * On m'identifie facilement en tant qu'élève de l'école Henri-Beaulieu.
- * Je contribue à maintenir l'école propre.